



Archive effacé, propriété intellectuelle

Par Blossom

Bonjour,

Mon ancienne employeur me dois mon salaire, avec déjà 1 mois et demi de retard. Elle a commencé maintenant a me menacer de me poursuivre judiciairement car elle pense(selon elle, elle a les preuves) que c'est moi qui a effacé les textes dans un archive de processus de création de perruques partagé avec moi sur l'App Canva(apparemment il figure ma compte comme dernière conexion). Le jour qu'elle m'envoie la lettre de fin de période d'essai (le 24/12/21) je découvre que ma maison était crochétée et on m'a vole entre tout mon ordinateur portable. J'ai subi aussi je pense de piratage sur certains de mes comptes.

Ma demande c'est :

- c'est possible dans ce cas de prouver que c'était moi?
- c'est possible de l'accuser d'être elle même l'auteur du vol ?
- est-ce que tout ce qu'elle veut se de mettre la pression pour que je la poursuite pas pour la dette de mon salaire ?

En tout cas merci beaucoup

Par AGeorges

Bonsoir Blossom,

Quand vous parlez de salaire et d'ancien employeur, c'est que vous n'avez pas été confirmé après votre période d'essai. Dans ce cas, l'employeur vous doit votre solde de tout compte. Et s'il ne vous le verse pas, vous pouvez l'exiger.

Pour ce qui concerne, votre sujet "informatique", ce que vous présentez est un peu surprenant :

- Une archive est en général une sauvegarde groupée de divers éléments, et l'accès à une partie d'un élément n'est le plus souvent pas possible. Il faudrait restaurer l'archive pour en faire un élément de gestion sur lequel des éléments pourraient ensuite être modifiés.
- Ensuite, selon sa sophistication, un logiciel va garder plus ou moins de traces des modifications qui ont été faites. Pour certains, les traces n'existent que pendant les modifications en ligne, pour permettre le retour arrière en cas de fausse manip, et elles disparaissent quand vous sauvez puis quittez le logiciel. Certains peuvent tenir à jour des "fichiers LOG" indépendants dans lesquels toutes les modifications ou seulement les plus importantes sont enregistrées.

Dans tous les cas, le chantage au salaire pour des motifs de modifications inopportunes ne tient pas.

Il n'y a aucune certitude qu'il puisse y avoir des preuves. Un logiciel de conception de perruques ne me parait pas comme tellement répandu qu'il aurait pu être perfectionné au point de garder TOUTES les traces de TOUTES les modifications bien que ça reste possible.

Pour la question du vol, c'est évidemment un concours de circonstance douteux, mais pour accuser quelqu'un, il faut des preuves, comme des empreintes digitales de votre ex-patronne relevées sur votre bureau, à côté de l'endroit où était votre ordinateur ...

Qu'elle puisse vous poursuivre en prouvant que vous avez 'effacé' des textes est une chose, il faudra qu'elle prouve ses dires. Ceci ne lui permet pas de retenir votre salaire.

En plus, si les faits datent de plus de deux mois, elle ne peut plus vous poursuivre (prescription).

Commencez par faire une LRAR en vous étonnant de ne toujours pas avoir reçu votre solde de tout compte avec votre dernier salaire.